



POLITIQUE SUR LES LANGUES OFFICIELLES

A. Politique

Les langues officielles de Voile Canada sont l'anglais et le français.

À des fins d'interprétation de tout règlement administratif, de toute décision, de tout procès verbal, adopté ou consigné par les directeurs, les membres, les employés, les agents et les membres des comités de Voile Canada, ces documents doivent être rédigés d'abord en anglais, à condition de pouvoir fournir les traductions lorsqu'elles sont demandées.

Les membres sont libres de s'exprimer dans la langue de leur choix.

B. Identification

Le nom, le logo, les en-têtes, les cartes d'affaires et tout autre support identifiant l'association doivent être bilingues.

C. Services d'accueil

Le personnel est formé pour assurer un accueil bilingue lorsque cela est possible et pour informer systématiquement que toute demande peut être formulée dans l'une ou l'autre des langues officielles.

D. Correspondance

Le personnel répondra au courrier dans la langue utilisée par l'expéditeur (anglais ou français) et, au besoin, sollicitera une traduction de cette correspondance dans l'autre langue.

E. Publications

Toute publication de type technique, diffusée sur une période de temps relativement longue (ex. : les règlements ou les manuels) et qui ne nécessite pas de mises à jour fréquentes, doit être, de manière générale, offerte dans les deux langues officielles.

Toutes les publications de nature officielle (ex. : les politiques, les règlements administratifs, les règlements, etc.) peuvent être offertes dans les deux langues.

F. Réunions, événements nationaux, stages et camps

Tous les avis relatifs aux réunions, aux compétitions, aux camps, etc. doivent être rédigés dans les deux langues officielles.

Des traductions seront fournies à l'occasion des réunions générales annuelles des membres afin d'assurer l'efficacité de la communication. Le budget relatif à l'usage de l'interprétation simultanée sera fixé en fonction des besoins et tiendra compte de la faisabilité en termes de coût.

Les avis concernant les compétitions sanctionnées par Voile Canada doivent être bilingues.

La langue utilisée dans les camps d'entraînement offerts aux athlètes nationaux sera l'une des deux langues officielles, celle avec laquelle l'entraîneur se sent le plus à l'aise; cependant, on tentera, autant que possible de proposer de communiquer dans la langue des athlètes, francophones ou anglophones.